

2022 FESTICAP HANDISPORT - SPORT ADAPTE

➤ Règles générales :

Pour les Ekidens du samedi 29 octobre, il est possible d'avoir un/des coureurs Handisport ou Sport Adapté. Ces situations seront traitées au cas par cas par l'organisation. Pour inscrire son équipe, dans ce cas, le Capitaine d'équipe doit prendre contact directement avec l'organisation dès que possible, et de toute façon avant le 15 octobre 2022"

Pour les courses individuelles du dimanche 30 octobre, les règles de la pratique handisport / sport adapté telles qu'elles sont définies par votre fédération, sont appliquées (nous sommes en liaison étroite avec le comité départemental sur ce sujet).

Si vous souhaitez participer, [prenez contact avec nous dès votre inscription](#) pour que nous organisions ensemble votre accueil, et en particulier votre placement au départ (quelques minutes avant le départ du peloton par exemple ...).

➤ Points particuliers :

Un coureur "handi/mal-voyant" s'enregistre seul, sans son guide.

Il n'y a donc qu'un dossard et un droit d'inscription. Le guide doit néanmoins être identifiable comme tel : chasuble, casquette "guide" ...

Pour le cas d'un attelage type Joelette ...

Seule, la Joelette (avec son occupant) est inscrite avec un N° de dossard. Les porteurs s'identifient comme ils le souhaitent (tee-shirt, casquette ...).

Il est aussi rappelé que les chiens sont interdits sur les parcours.